

Groupe de travail 2 : Marchés de l'UE

Procès-verbal

Jeudi 26 janvier 2023 (10h15 – 14h00 CET)

NH Bruxelles UE Berlaymont

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Pierre Commère

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Adoption du projet d'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (19.09.22) : adopté

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion : pour information**
- Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP) :
 - Préparation d'un projet d'avis sur le Rapport Économique sur l'Industrie de Transformation du Poisson, en particulier sur l'amélioration de la collecte de données.
 - Projet d'avis transmis : 2 décembre 2022
- Interdiction du travail forcé :
 - Note d'information de la Fondation EIJ, Oceana, TNC, WWF et Anti-Slavery International à diffuser.
 - Après la diffusion de la note d'information, le Secrétariat consultera les membres, par courriel, pour connaître leur intérêt quant à l'élaboration du projet d'avis.
 - Note d'information incluse dans la version annotée du projet d'ordre du jour de la réunion.
 - Échange de points de vue entre les membres et examen du projet de Termes de Référence en vue de l'étude externe prévue.
- Accords commerciaux et instruments de politique commerciale :
 - Continuer de suivre l'évolution de la révision du Code des douanes de l'Union et de l'Accord de l'OMC sur les subventions accordées au secteur de la pêche.
 - En cours
- Taxonomie de l'UE en matière d'initiatives durables :
 - Good Fish enverra une explication de sa position pour le jour suivant.
 - Après cette explication, un projet d'avis sera soumis au Comité Exécutif en vue de son adoption par procédure écrite d'urgence.
 - Avis adopté : 30 septembre 2022



- Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et gouvernance mondiale :
 - Présentation des deux études à venir de la Coalition de l'UE contre la pêche INN et de ClientEarth qui seront programmées dans le projet d'ordre du jour de la réunion de janvier 2023.
 - À la suite de ces présentations, le Groupe de Travail 2 évaluera la situation et élaborera éventuellement un avis.
 - Présentations et échange de points de vue prévus

- Groupe de Discussion sur le Commerce :
 - Examen approfondi du projet de Termes de Référence à programmer à l'ordre du jour provisoire de la réunion de janvier 2023.
 - Examen du projet de Termes de Référence programmé

Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA)

- **Présentation du rapport "Marché européen du poisson" 2022 par Christophe Vande Weyer et Laurène Jolly (MARE A4)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Christophe Vande Weyer (DG MARE) a indiqué que l'objectif de cette publication annuelle est de fournir le rapport le plus complet concernant les évolutions du marché d'un point de vue européen et mondial. Le rapport repose sur les données officielles disponibles. Il comporte des limites, car certaines données datent de 2020 et 2021, et peuvent donc être obsolètes en raison de l'évolution récente du marché. Néanmoins, la Commission est convaincue qu'il s'agit de la source la plus solide en matière d'informations sur le marché. Le rapport vise à répondre à différentes questions, telles que "qu'est-ce qui est produit/exporté/importé ?", "quand et où ?", "qu'est-ce qui est consommé ?", "par qui ?", "quelles sont les principales tendances ?". Une analyse comparative permet d'évaluer la performance des produits de la pêche et de l'aquaculture sur le marché de l'UE par rapport à d'autres produits alimentaires.

M. Vande Weyer a expliqué, au sujet des principaux producteurs en 2020, qu'il n'y avait pas de changements significatifs par rapport à l'année précédente. La production aquacole a enregistré une hausse de 2 %, ce qui a permis de compenser une baisse de 2 % des captures. À l'exception de l'Indonésie, tous les grands producteurs asiatiques d'aquaculture ont enregistré des hausses, tandis que la production de la pêche a connu des baisses significatives en Chine, aux États-Unis et en Indonésie. La production de l'UE a représenté 29% de la production européenne. Les tendances étaient les mêmes tant pour les captures que pour l'aquaculture. Cinq espèces représentaient plus de la moitié de la production totale de l'UE : le hareng, le colin d'Alaska, le merlan bleu, le cabillaud et le maquereau. Le représentant de la Commission a donné un aperçu des principaux flux commerciaux en 2021.



M. Vande Weyer a expliqué que le bilan d'approvisionnement de l'UE en produits de la pêche et de l'aquaculture en 2020 correspond à la somme de la production et des importations, déduction faite des exportations. L'offre de l'UE pour la consommation humaine était de 180 000 tonnes en équivalent-poids vif, soit moins qu'en 2019, et l'une des plus faibles quantités enregistrées au cours de la décennie 2011-2020. Le rapport fournit également des informations sur le bilan d'approvisionnement par produits sauvages et par produits d'élevage.

En ce qui concerne la croissance du marché de l'UE-27 et les taux d'autosuffisance, M. Vande Weyer a indiqué qu'en 2020, le taux d'autosuffisance était estimé à 38,9 %, ce qui suit une tendance négative depuis 2018. Cela représente une tendance à la baisse de la production de l'UE et une augmentation des importations. Les importations sont prédominantes pour le thon, le saumon, le cabillaud, le colin d'Alaska, les crevettes, qui sont les principales espèces consommées dans l'UE. Ces espèces représentent 43 % de la consommation apparente totale de l'UE en produits de la pêche et de l'aquaculture. Si l'on se limite à ces cinq espèces, le taux d'autosuffisance de l'UE n'est que de 11 %.

M. Vande Weyer a expliqué que la consommation apparente par habitant en 2020 aurait diminué de 1,7 kg d'équivalent-poids vif par rapport à 2019, pour atteindre 28,3 kg par habitant. D'après cette estimation, 72 % de la consommation provient des produits de la pêche et 28 % de ceux de l'aquaculture. Le phénomène de baisse a été semblable dans les deux modes de production. Le rapport comprend une comparaison de la consommation par habitant dans les différents États membres. Le Portugal continue à enregistrer la plus forte consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture par habitant. Quant aux espèces à l'origine des tendances à la baisse de la consommation par habitant, le représentant de la Commission a indiqué qu'il s'agissait principalement du cabillaud, du merlu et du calamar.

Pour ce qui est de la consommation de produits non transformés dans les circuits institutionnels, de vente au détail et de services alimentaires, M. Vande Weyer a souligné que, même si la consommation globale par habitant est en baisse, les produits biologiques résistent mieux, même s'ils ne représentent que 2 % de la consommation. Dans différents États membres, la consommation de produits biologiques a augmenté ou est restée stable, tandis que la consommation d'autres produits a diminué.

En ce qui concerne le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture de l'UE-27 avec les pays tiers, M. Vande Weyer a souligné que la balance commerciale restait négative. Par rapport à 2020, les importations ont augmenté de 7% en valeur et de 1% en volume. En valeur, les exportations extra-UE ont atteint 6,8 milliards d'euros en 2021, ce qui représente une baisse de 6 % par rapport à 2020. Néanmoins, en 2021, la valeur était supérieure de 11% par rapport aux dix années précédentes. Le déficit était de 10% plus élevé qu'en 2020. Les États membres présentant le déficit le plus élevé, supérieur à 1 milliard d'euros, ont vu leur situation se détériorer en 2020 et en 2021. La seule exception est l'Allemagne, qui a réduit ses importations par rapport à ses exportations.

En ce qui concerne les importations en provenance de pays tiers, M. Vande Weyer a expliqué que plus d'un quart des importations proviennent de Norvège, suivie du Royaume-Uni et du Maroc. Le rapport comprend une comparaison des flux commerciaux internationaux des produits de la pêche et de l'aquaculture avec le commerce international de la viande. La valeur du poisson importé est 5,5 fois



supérieure à celle de la viande importée. Dans l'UE, les importations de produits agroalimentaires et de produits de la pêche et de l'aquaculture ont totalisé 156 milliards d'euros, dont 14 % pour le poisson et 2 % pour la viande.

S'agissant des exportations extra-UE de produits de la pêche et de l'aquaculture, M. Vande Weyer a souligné que les valeurs étaient beaucoup plus faibles que celles des importations. Les principales destinations des exportations étaient le Royaume-Uni, la Norvège, les États-Unis et le Nigeria. Quant aux échanges intra-UE de produits de la pêche et de l'aquaculture, le représentant de la Commission a précisé que la tendance était à la hausse, ce qui démontre le fonctionnement dynamique du marché. La valeur cumulée des échanges intra-UE de saumon et de cabillaud représentait 38 % de la valeur totale des échanges intra-UE.

M. Vande Weyer a indiqué que le rapport comprenait des données sur les débarquements dans l'UE-27. Entre 2009 et 2020, les débarquements de plusieurs des principales espèces commerciales ont diminué dans l'UE. Les principales baisses de valeur ont concerné le thon listao et le chinchard d'Europe. Les débarquements de listao ont diminué principalement en raison d'une baisse des débarquements de thon congelé en Espagne, tandis que la baisse des débarquements de chinchard d'Europe était principalement liée à une diminution des débarquements de produits frais au Portugal et de produits congelés aux Pays-Bas. En termes de valeur, le thon listao, la langoustine et les anchois sont les principales espèces à l'origine des tendances. Pour les anchois, une baisse du prix moyen et du volume des débarquements a été observée en Italie et en Grèce. Les débarquements de langoustines ont diminué de 24% en volume, ce qui est lié à une baisse dans tous les principaux pays de débarquement, en particulier en Irlande et au Danemark.

M. Vande Weyer a également indiqué que le rapport comprend un chapitre sur la production aquacole dans l'UE-27. Les moules représentent la principale espèce produite en termes de volume, tandis que la truite enregistre la valeur globale la plus élevée. Les trois dernières années de la décennie analysée ont démontré une baisse de la valeur de la production de certaines des espèces les plus valorisées, notamment les huîtres et les palourdes, tant en valeur nominale qu'en valeur réelle. Le représentant de la Commission a souligné que le thon rouge était un bon exemple dans l'aquaculture, puisqu'il est passé de 0,5 % à 3 % en raison d'une augmentation exceptionnelle de la production maltaise entre 2011 et 2020. Les moules et les huîtres sont passées de 43 % à 37 % de la production totale et ont diminué de 15 % et 11 %, respectivement. La production de moules et d'huîtres a augmenté, mais la part totale a diminué en raison d'augmentations plus importantes des espèces importées.

M. Vande Weyer a présenté les principales conclusions du rapport :

- En 2021, les effets de la pandémie de COVID-19 sur la consommation de poisson dans l'UE ont continué : les dépenses des ménages ont augmenté de 7 % par rapport à 2020. Cette tendance était liée aux consignes invitant la population à "rester à la maison" pour faire face à la pandémie. La consommation à domicile a connu une très forte augmentation. Selon les estimations d'Euromonitor, la consommation hors domicile a également augmenté. Les ventes de produits transformés à base de poisson dans les services de restauration ont augmenté de 15 %. Ces hausses devraient se poursuivre.



- La balance commerciale du poisson s'est détériorée (+10% à partir de 2020), en raison de l'augmentation des importations et de la diminution des exportations. La valeur des importations a augmenté plus que les volumes. Cela s'explique par une baisse de la valeur de l'euro dans les taux de change, notamment par rapport à la couronne norvégienne. Il y a eu une augmentation des espèces de grande valeur destinées au secteur HOREC, notamment pour le saumon. L'euro a également perdu de sa valeur par rapport à la couronne islandaise et à la livre sterling.
 - L'année 2021 a été une année record pour les flux intra-UE de poissons, qui ont été supérieurs aux importations extra-UE pour la première fois en 10 ans. Ces derniers sont influencés par les réexportations de produits initialement importés. Il existe des chaînes de transformation très complexes, qui doivent être prises en compte.
 - Les prix du carburant marin ont commencé à augmenter en 2021, entraînant progressivement une hausse du coût du carburant pour la flotte de pêche de l'UE, après la baisse importante enregistrée pendant la pandémie de COVID-19. En moyenne, les prix du carburant marin ont augmenté de 48 % entre 2020 et 2021, mais cela reste légèrement inférieur à la moyenne de 2019.
 - Du côté de la production, l'année 2020 a été une année où les approvisionnements en poisson ont été les plus bas de la décennie, principalement en raison de l'impact de la pandémie COVID-19 sur le secteur (notamment sur la logistique, les activités de production et les flux internationaux de marchandises).
 - Les débarquements de produits de la pêche, y compris les espèces non destinées à la consommation humaine et les algues, ont chuté en volume et en valeur, à la fois en raison des effets de l'apparition de la pandémie COVID-19, qui a entraîné une réduction de l'effort de pêche, et en raison des quotas, qui ont été généralement plus faibles en 2020 qu'en 2019.
- **Échange de points de vue**

Le Président a salué la pertinence du rapport pour une meilleure compréhension du marché de la pêche et de l'aquaculture. Les flux commerciaux internationaux sont très importants sur ce marché, ce qui se traduit par une quantité considérable de données à collecter et à analyser. Les flux commerciaux ne sont pas toujours facilement comparables.

Bruno Guillaumie (EMPA) a souligné, à propos du titre du rapport, qu'il ne s'agit pas seulement du marché du "poisson", mais des produits de la mer en général. Pour ce qui est des huîtres et des moules issues de la production aquacole, M. Guillaumie a voulu savoir si M. Vande Weyer se référait à la valeur marchande ou aux ventes aux consommateurs. Il a précisé que, même si les données ont été envoyées en 2021, elles correspondent en fait à celles de 2020, car les entreprises du secteur des moules et des huîtres clôturent généralement leur compte à la fin du mois de juin. Malgré la pandémie, en 2022, les prix des huîtres ont retrouvé les niveaux de 2020. Il conviendrait de mentionner ces retards dans les données dans une note de bas de page du rapport.



Paul Thomas (EAPO) a souhaité savoir si la consommation plus élevée de produits de capture sauvages par rapport aux produits d'élevage était imputable au thon. M. Thomas a demandé des informations sur la définition du terme "produits biologiques".

Daniel Voces (Europêche) a souhaité savoir, au sujet de la baisse mentionnée de la production de produits de la mer dans l'UE, de quelle manière le départ du Royaume-Uni de l'UE était pris en compte. M. Voces a également voulu savoir si les "exportations" couvraient à la fois les produits issus de la production de l'UE et de l'extérieur de l'UE ou seulement les produits de l'UE.

Laurène Jolly (DG MARE) a indiqué, concernant les données sur les produits de l'aquaculture, que toutes les sources sont fournies dans le rapport. Il existe un manque avéré de données pour ce qui est de l'aquaculture. La source utilisée est EuroStat et les données proviennent des États membres. Les valeurs ne sont pas établies au niveau du consommateur. Mme Jolly a reconnu qu'il y a toujours un écart de quelques années dans les données, ce qui est particulièrement pertinent en matière de prix.

En ce qui concerne la consommation de thon, Mme Jolly a précisé que des informations détaillées par espèce étaient disponibles dans le rapport. La "consommation apparente" représente un équilibre entre la production de l'UE, les importations et les exportations. Lorsque l'on compare ces chiffres à la consommation des ménages, les résultats peuvent être différents. Au sujet de la définition des produits biologiques, la Commission a précisé qu'elle n'incluait que les produits de l'aquaculture, et non les produits de la pêche.

Concernant la prise en compte du départ du Royaume-Uni, Mme Jolly a indiqué que, dans le cadre des comparaisons, l'EUMOFA exclut le Royaume-Uni. Par conséquent, les comparaisons sont toutes basées sur l'UE-27. Le représentant de la Commission a expliqué que les "exportations" pouvaient concerner les exportations de produits fabriqués dans l'UE et les réexportations de produits importés.

Christophe Vande Weyer (DG MARE) a reconnu, en réponse à l'intervention de M. Guillaumie, que le nom du rapport était un "raccourci". L'expression "produits de la mer" pourrait être utilisée, mais elle exclurait encore certains des produits couverts par le rapport. Néanmoins, le titre du rapport pourrait être modifié. Le représentant de la Commission a souligné qu'il était utile d'être informé de la clôture des comptes des entreprises aquacoles en juin. Il a proposé de clarifier la question de manière bilatérale avec M. Guillaumie.

Le Président a souligné, concernant les réexportations de produits importés, que, dans le cas du thon tropical, il existe des produits exportés qui sont transformés et réimportés. Cela peut être le cas par exemple pour le thon importé des Seychelles, de Madagascar ou de l'île Maurice. Ces situations peuvent être difficiles à prendre en compte dans un contexte général mais nécessitent des analyses au cas par cas.

Bruno Guillaumie (EMPA) a souligné, à propos du déséquilibre entre importations et exportations, que toutes les espèces ne sont pas en situation de déficit. Ainsi, à titre d'exemple, il existe un excédent d'huîtres. M. Guillaumie a fait valoir que ce point devrait être mentionné dans le rapport.



Christophe Vande Weyer (DG MARE) a précisé que, pour les cinq espèces les plus consommées, la balance commerciale était négative avec un taux d'auto-provisionnement de 11%. Néanmoins, le rapport inclut également la balance commerciale et le taux d'autosuffisance des quinze espèces les plus consommées. L'UE est autosuffisante pour certaines de ces espèces. Le représentant de la Commission a souligné que tous les chiffres du rapport doivent être examinés en tenant compte de la méthode de production. Le rapport comprend une note méthodologique détaillée. Il a vivement encouragé les membres à lire cette note, afin de mieux comprendre les chiffres et les limites inhérentes.

Laurène Jolly (DG MARE) a souligné que, chaque année, l'EUMOFA met à jour des fiches d'information sur différentes espèces, lesquelles couvrent plusieurs types d'informations, y compris la balance commerciale. Mme Jolly a indiqué que, dans un avenir proche, des fiches d'information sur d'autres espèces aquacoles seraient ajoutées. La représentante de la Commission a reconnu qu'il existe un excédent d'huîtres et de moules dans la production de l'UE.

Mike Turenhout (Visfederatie) a souligné que, au-delà du rapport, des données supplémentaires étaient disponibles sur le site Internet de l'EUMOFA, et que les membres pouvaient les consulter.

Le Président a invité les membres à lire le rapport et a salué la fiabilité du document.

Approvisionnement du marché de l'UE

- **Présentation de "Finfish Study 2022" par Mike Turenhout, Visfederatie**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Mike Turenhout (Visfederatie) a félicité la Commission pour la qualité du rapport de l'EUMOFA. Des informations et des résultats semblables ont été obtenus dans l'étude AIPCE-CEP et dans le rapport EUMOFA. M. Turenhout a expliqué que cette étude était réalisée chaque année afin de mieux comprendre le marché, y compris le rôle de la production, des importations et des tendances de la consommation.

M. Turenhout a souligné que l'industrie de transformation des produits de la mer de l'UE a une valeur de production totale d'environ 32 milliards d'euros et représente 116 000 emplois, sans compter la logistique, l'entreposage, les services, la maintenance, le matériel, entre autres. L'industrie de la transformation des produits de la mer est une industrie importante, en particulier pour les régions éloignées et certaines régions côtières spécifiques aux produits de la mer.

M. Turenhout a expliqué que l'approvisionnement du marché repose sur la production de l'UE (aquaculture et pêche) en comptant les importations de l'UE et en omettant les exportations de l'UE. Le taux d'autosuffisance de l'UE était d'environ 38 % en 2020. La dépendance aux importations devrait avoir augmenté en 2021. En 2019, la dépendance de l'UE à l'égard des importations était de 59 %, dans la mesure où la dépendance aux importations est de presque 100 % pour les espèces les plus importantes (par exemple, le saumon, le cabillaud, le colin d'Alaska). Parallèlement, la production de l'UE a diminué d'environ 3 500 kT, tandis que la production aquacole est restée stable.



M. Turenhout a ajouté que cette baisse était liée aux restrictions appliquées dans le cadre de la pandémie de COVID-19, notamment l'immobilisation de navires de pêche en raison de l'absence de ventes d'espèces de grande valeur dans le cadre de l'accord HORECA, la guerre entre la Russie et l'Ukraine, l'augmentation du prix du carburant et la sortie du Royaume-Uni de l'UE.

M. Turenhout a souligné l'importance de garantir les matières premières pour l'industrie européenne de transformation des produits de la mer. Les importations en provenance de pays tiers sont de plus en plus importantes. Les coûts ont augmenté pour l'industrie de transformation en raison de la guerre, des prix élevés du carburant, de l'inflation et de l'augmentation des coûts des matières premières, des aliments pour animaux, des matériaux d'emballage, du stockage et des salaires. Par conséquent, il conviendrait de privilégier une politique commerciale fructueuse afin de permettre l'importation de matières premières provenant de stocks durables, notamment par le biais de contingents tarifaires autonomes. Les accords de libre-échange peuvent être utilisés pour l'importation de matières premières et d'autres matériaux. En outre, il existe une législation relative à l'approvisionnement responsable, telle que le Règlement INN.

M. Turenhout a souligné la nécessité d'augmenter la production de l'UE. Il faudrait optimiser l'utilisation des quotas de pêche de l'UE, conformément au rendement maximal durable, car, en 2021, le taux d'utilisation n'était que de 75 %. Dans l'UE, on cherche à encourager les investissements dans la production aquacole, mais celle-ci s'est maintenue à environ 1 million de tonnes. Il faudrait donc inciter les investisseurs à investir dans l'aquaculture. L'industrie de la transformation tient à poursuivre et à accroître la transformation au sein de l'UE.

- **Échange de points de vue**

Bruno Guillaumie (EMPA) a soutenu que cela n'était pas suffisant pour encourager les investissements. Comme le démontre le rapport du CSTEP sur l'aquaculture, les exploitations aquacoles sont rentables sans le soutien du FEAMPA. À titre d'exemple, en France, une association de conchyliculteurs va investir 12 millions d'euros dans la production moyennant un léger soutien national. Il est important que les États membres lèvent la contrainte relative à l'espace pour la production aquacole, ce qui devrait être effectué en coopération avec les pêcheurs et les ONG environnementales. Seuls quelques États membres accordent de l'espace à des activités sélectionnées. Il existe des difficultés dans l'obtention de permis d'aquaculture et dans l'acceptabilité.

Daniel Voces (Europêche) a demandé des informations sur la différence entre les chiffres de production de l'étude en comparaison avec le rapport du CSTEP sur l'industrie de la transformation. En ce qui concerne la baisse de la production de l'UE, M. Voces a souligné que certains facteurs externes entrent en ligne de compte, comme la pandémie de COVID-19, mais aussi certaines politiques de l'UE, comme le Plan pluriannuel méditerranéen, le règlement sur l'accès aux eaux profondes (Deep Sea Access Regulation), le Plan d'Action pour la conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins, et la Loi sur la Restauration de la Nature. Il a souhaité savoir si l'UE comptait poursuivre la baisse de sa propre production et augmenter ses importations. Concernant le taux d'utilisation des quotas de pêche de l'UE, M. Voces a demandé des informations sur les causes ainsi que des suggestions d'amélioration.



Javier Ojeda (FEAP) a remercié l'AIPCE-CEP pour ces informations précieuses. M. Ojeda est d'accord avec M. Guillaumie sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une question d'investissement, mais d'une question de réduction de la charge administrative pour permettre de réaliser des investissements.

Sean O'Donoghue (KFO) a déclaré, à propos du taux d'utilisation des quotas de pêche de l'UE, que celui-ci était probablement lié aux pêches pélagiques de petite taille. Il peut y avoir des fluctuations très importantes. M. O'Donoghue a souhaité savoir si les données de l'AIPCE-CEP correspondaient à celles de l'EUMOFA et du CSTEP. Dans le cas où ces données ne concorderaient pas, il voudrait connaître les raisons de ces différences.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a souhaité savoir si des projections étaient disponibles quant aux impacts futurs de la production et des importations sur l'emploi, en particulier dans les zones rurales et côtières. M. Murphy a également voulu savoir si les prix aux producteurs avaient connu des variations. Il a rejoint l'avis de M. Voces sur le fait que de nouvelles réglementations ont tendance à avoir un impact sur l'industrie de la pêche, ajoutant qu'il était assez difficile d'attirer de nouveaux travailleurs et investisseurs.

Mike Turenhout (Visfederatie) a répondu, à propos de l'intervention de M. Guillaumie, que le but était de préconiser des politiques visant à améliorer les conditions de la production aquacole, ce qui permettrait de couvrir à la fois l'aquaculture en mer et à terre.

En ce qui concerne l'intervention de M. Voces, M. Turenhout a expliqué que la différence entre le rapport de l'EUMOFA et l'étude de l'AIPCE-CEP réside dans le fait que l'étude avait pour objectif d'inclure des informations sur l'année X-1, alors que le rapport de l'EUMOFA porte généralement sur l'année X-2. Certaines hypothèses, fondées sur les connaissances des experts, sont utilisées. Celles-ci pourraient être amenées à changer suite à l'utilisation de données réelles. Pour ce qui est du taux d'utilisation des quotas de pêche de l'UE, M. Turenhout a déclaré que son objectif était de lancer le débat sur la question. Il n'y a pas de solutions claires en vue.

En ce qui concerne l'intervention de M. O'Donoghue, M. Turenhout a reconnu que les pêches pélagiques de petite taille étaient un facteur important de variation, mais il a ajouté qu'il y avait d'autres perturbations ces dernières années. M. Turenhout a expliqué qu'il existe des différences entre les rapports en raison d'hypothèses basées sur des connaissances d'experts et de l'utilisation de différents taux de conversion en équivalent-poids vif. Il a ajouté qu'il serait utile de mettre au point un tableau commun des taux de conversion avec les experts de l'EUMOFA.

En ce qui concerne l'intervention de M. Murphy, M. Turenhout a déclaré que, dans l'industrie de l'Europe du Nord, l'importance des matières premières non européennes ne cesse de croître. Par exemple, dans la ville néerlandaise d'Urk, l'économie était autrefois essentiellement basée sur la pêche et la transformation en mer du Nord, alors qu'aujourd'hui, on utilise de plus en plus de matières premières provenant de Norvège et d'autres pays tiers. Il a exprimé la crainte que, si la production de l'UE continue à diminuer, on assistera à la perte de connaissances sur le sujet.

Le Président a mentionné que les données relatives à la production, aux importations et aux exportations n'étaient pas toujours homogènes. Par exemple, on peut trouver des produits en filets



et d'autres préparations. Par conséquent, le regroupement des données est assez difficile. Le Président a souligné que des travaux ont été réalisés en vue d'harmoniser les taux de conversion de l'équivalent poids vif entre EUMOFA et d'autres sources, mais qu'il n'avait pas encore été possible de parvenir à une convergence totale.

Pim Visser (VisNed) a rappelé que l'industrie de la pêche est une activité économique. Dans le cas d'Urk, une communauté de pêche a été convertie en communauté de commerce du poisson. Les pêches néerlandaises ont été affectées par un ensemble de décisions politiques négatives et de difficultés économiques, ce qui entraîne une réduction de 60 à 70% des pêches de poissons plats. M. Visser a déclaré que la communauté d'Urk était un bon exemple d'adaptabilité à des circonstances différentes. Il a souligné l'importance des développements socio-économiques et de la garantie de la viabilité des communautés.

Laurène Jolly (DG MARE) a rappelé que les rapports donnaient une vue annuelle du marché de la pêche et de l'aquaculture, mais que l'EUMOFA fournissait également des données mensuelles et hebdomadaires. En 2022, le taux d'inflation a augmenté de manière très significative les prix à la consommation, ce qui a eu un impact sur la consommation des ménages. Selon les données disponibles pour les principaux États membres, une baisse de la consommation des ménages a été observée au cours des trois premiers trimestres de l'année 2022. Les importations, en volume, ont diminué de manière significative, tandis que leur valeur a augmenté de manière considérable.

Groupe de Discussion sur le Commerce

- **Examen du projet de Termes de Référence**

Le Président a rappelé que la proposition visant à mettre en place un Groupe de Discussion sur le Commerce avait été examinée lors de réunions précédentes. Auparavant, un premier Groupe de Discussion sur le Commerce, dirigé par Poul Melgaard Jensen (Danish Seafood Association) avait été constitué, ce qui avait conduit à l'adoption d'un avis sur l'amélioration des données concernant les instruments de politique commerciale. Cet avis a été soumis à la Commission européenne, mais une réponse est toujours en attente.

Le Secrétaire Général a confirmé que l'avis a été soumis à la Commission européenne. Le chef d'unité de MARE B3 a envoyé une lettre indiquant que la DG MARE assurerait la liaison avec la DG TRADE et la DG TAXUD et fournirait un retour complet ultérieurement. Le Secrétaire Général a indiqué qu'un courriel avait été récemment envoyé à la DG MARE pour demander une mise à jour, mais qu'aucune réponse n'avait été reçue. Par conséquent, il était difficile de savoir quel délai supplémentaire serait nécessaire.

Le Président a également rappelé que le Groupe de Travail a convenu qu'il serait pertinent pour le nouveau Groupe de Discussion d'analyser l'impact des instruments de politique commerciale. Un projet de Termes de Référence a été élaboré. Le projet a été examiné lors de la réunion du 7 septembre 2022, mais il a été jugé trop général. Une version révisée du projet a été envoyée avant la réunion de janvier 2023. Considérant qu'une réponse de la Commission était toujours en attente, le



Président a encouragé les membres à partager leurs points de vue quant à un éventuel lancement des travaux du Groupe de Discussion.

- **Voie à suivre**

Sean O'Donoghue (KFO) s'est déclaré favorable à la poursuite des travaux sur les instruments de politique commerciale. M. O'Donoghue a félicité le Groupe de Discussion Initial sur le Commerce pour la qualité et le caractère factuel du document produit et s'est dit satisfait des modifications apportées au projet de Termes de Référence. Il a souhaité connaître la signification du terme "cumul" utilisé dans la référence aux règles d'origine préférentielles. En ce qui concerne la remise du rapport final, il a affirmé que davantage de temps devrait être accordé, compte tenu du nombre important de tâches prévues.

Mike Turenhout (Visfederatie) a admis que le rapport du Groupe de Discussion Initial fournissait des informations factuelles pertinentes, qui s'avéraient utiles pour mieux comprendre la politique commerciale. L'engagement du MAC est de fournir des avis, sur une base ad hoc, lorsque des évolutions pertinentes dans les négociations commerciales de l'UE sont rendues publiques, ainsi que des avis sur les instruments de politique commerciale. M. Turenhout a exprimé des doutes quant au fait que le lancement du Groupe de Discussion sur le Commerce soit l'étape appropriée pour atteindre les objectifs décrits, surtout si l'on considère le temps et l'expertise nécessaires. Il pourrait être plus utile d'analyser les études réalisées par la FAO en matière de commerce.

Le Président a indiqué que M. Melgaard Jensen n'était pas disponible pour présider le nouveau Groupe de Discussion en raison des contraintes de temps et de l'ampleur de la tâche.

Jens Høj Mathiesen (Danish Seafood Association) a avancé qu'il était préférable d'attendre le retour de la Commission avant de mettre en place le nouveau Groupe de Discussion. Ce retour permettrait de donner une orientation plus claire aux Termes de Référence.

Katarina Sipic (AIPCE) a rejoint les propos de M. Mathiesen en affirmant que le retour de la Commission constituerait une meilleure base pour les travaux futurs, même si le nouveau Groupe de Discussion ne doit pas nécessairement être une suite exacte du Groupe de Discussion Initial sur le Commerce. Selon elle, le projet de Termes de Référence est encore très vaste et le délai proposé est trop ambitieux. Mme Sipic s'est inquiétée du manque de volontaires pour présider le nouveau Groupe de Discussion.

Sean O'Donoghue (KFO) a déclaré qu'il ne serait pas opposé à un report de la création du nouveau Groupe de Discussion. M. O'Donoghue a souligné qu'il n'était pas attendu du Groupe de Discussion qu'il élabore des recommandations, mais qu'il se contente de collecter des informations factuelles. Il a fait valoir que la première tâche du Groupe de Discussion (classement des instruments de politique commerciale) se révélerait très utile. Les autres tâches pourraient être définies plus clairement. Selon lui, lors de la prochaine réunion, il faudrait prévoir une nouvelle discussion, notamment pour désigner un Président.



Le Président a souligné la complexité de la situation, dans la mesure où les attentes parmi les membres sont différentes et où la réponse de la Commission n'est pas encore connue. Le Président a demandé à M. Turenhout d'apporter des précisions concernant l'étude de la FAO sur l'impact des instruments de politique commerciale.

Mike Turenhout (Visfederatie) a expliqué que la FAO publiait des études sur l'impact des accords commerciaux. M. Turenhout a proposé qu'un expert de la FAO soit invité à présenter ces études lors de la prochaine réunion.

Isabel Mariño Prieto (Conxemar) a appuyé l'intervention de Mme Sipic. Il serait préférable d'attendre la réponse de la Commission avant de procéder à de nouveaux travaux.

Le Président a proposé de suspendre temporairement la création du nouveau Groupe de Discussion sur le Commerce jusqu'à la réponse de la Commission à l'avis précédent. Le Président a suggéré d'inviter un expert de la FAO à présenter les études de la FAO sur la politique commerciale.

Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP)

- **Examen d'un projet d'avis sur le rapport économique 2021 relatif à l'industrie de transformation du poisson**

Le Président a rappelé que, lors de la réunion précédente, le Groupe de Travail avait convenu d'élaborer un avis sur le rapport économique du CSTEP relatif à l'industrie de la transformation du poisson. En novembre 2022, le Secrétariat a diffusé un questionnaire destiné à recueillir des avis concernant le rapport. Les réponses ont servi de base au projet d'avis. Le projet d'avis a été diffusé le 2 décembre 2022. Quelques commentaires préliminaires ont été reçus.

Le Groupe de Travail a procédé à l'examen du projet d'avis, en commençant par les questions en suspens dans la section 2 et en poursuivant par un examen détaillé des projets de recommandations.

Le Secrétaire Général a expliqué, au sujet du premier paragraphe de la section 2 "Introduction", que, dans des avis précédents, le MAC avait demandé la publication annuelle du rapport. La majorité des réponses au questionnaire du Secrétariat étaient favorables à un passage à une périodicité annuelle. Néanmoins, Conxemar avait demandé de maintenir la périodicité biennale actuellement en vigueur. Le Secrétaire Général a souhaité savoir si Conxemar comptait rechercher une position minoritaire enregistrée ou des modifications du texte.

Isabel Mariño Prieto (Conxemar) a déclaré qu'il s'agissait simplement d'un commentaire de leur part. Selon son organisation, il n'est pas nécessaire de modifier la périodicité de la publication du rapport, mais elle ne serait toutefois pas opposée à une publication annuelle.

Mike Turenhout (Visfederatie) a déclaré que, par le passé, il avait demandé une périodicité annuelle, mais qu'il comprenait le commentaire de Conxemar, étant donné qu'il serait plutôt difficile de recueillir des données sur l'industrie de la transformation du poisson chaque année.



Le Secrétaire Général a suggéré d'ajouter une phrase au paragraphe comme suit : "Néanmoins, il est important de reconnaître que, compte tenu des ressources nécessaires, il pourrait être difficile de passer à un rythme annuel".

Bruno Guillaumie (EMPA) a souligné que le passage à un rythme annuel serait assez difficile à mettre en œuvre, car cela impliquerait de modifier le programme pluriannuel de l'UE. M. Guillaumie a fait part de son expérience en tant qu'expert au sein du Groupe de Travail d'Experts du CSTEP sur l'aquaculture. Certains États membres n'ont pas fourni de données dans les délais et le format appropriés, de sorte que les données de la FAO ont dû être utilisées à la place.

Le Président a déclaré que la phrase ajoutée reflétait les préoccupations de M. Guillaumie. Selon lui, la périodicité biannuelle actuellement en vigueur entraîne un suivi et une implication moindres de la part des experts. Néanmoins, il reconnaît qu'il serait difficile de passer à une périodicité annuelle.

Le Secrétaire Général a donné un aperçu des projets de recommandations dans la section 4.

Le Groupe de Travail a approuvé les projets de recommandations.

Le Président a donné un aperçu des autres sections du projet d'avis.

Roberto Carlos Alonso Baptista (ANFACO-CECOPECA) a suggéré de modifier le dernier paragraphe de la section 3 "contenu du rapport", en demandant que la référence aux études utilisées dans le chapitre espagnol du rapport du CSTEP ait une portée plus large. La référence ne devrait pas être spécifique au secteur des conserves, mais à l'ensemble du secteur de la transformation. De plus, la référence devrait se rapporter aux rapports publics dans leur ensemble.

Bruno Guillaumie (EMPA) a expliqué que les experts du CSTEP sont autorisés à prendre en considération les rapports nationaux, mais que les données ne peuvent pas être utilisées. Ainsi, à titre d'exemple d'après son expérience avec le rapport du CSTEP sur le secteur de l'aquaculture, l'Espagne n'a pas fourni de données dans le format correct à la date limite. Même si les données étaient disponibles sur le site Internet officiel du Ministère espagnol responsable, les experts n'ont pas été autorisés à les utiliser. Les données de la FAO ont été utilisées à la place. M. Guillaumie a demandé aux membres de garder à l'esprit que, pour répondre aux demandes formulées dans le projet d'avis, un changement législatif serait nécessaire. Il a ensuite expliqué que les experts sont autorisés à utiliser toutes les données d'expertise publiques et privées disponibles pour interpréter les données. Ces données peuvent être utilisées dans les modulations, mais pas les chiffres réels.

Le Président a répondu que, dans leur réponse, la Commission détaillerait la manière dont ces recommandations pourraient être accomplies. Le Président a affirmé que les chapitres nationaux pourraient être améliorés, conformément au projet de recommandation f).

Le Groupe de Travail a approuvé le texte modifié du projet d'avis.

- **Voie à suivre**



Le Président a proposé de soumettre le projet d'avis approuvé au Comité Exécutif en vue de son examen et de son adoption éventuelle.

Interdiction du travail forcé

- **Échange de points de vue entre les membres**

Le Président a rappelé que, lors de la réunion précédente, un représentant de la Commission avait présenté la proposition législative relative à l'interdiction du travail forcé. Cette proposition législative a été transmise au Conseil et au Parlement européen dans le cadre de la procédure législative ordinaire. En ce qui concerne le MAC, il était nécessaire de déterminer la pertinence d'élaborer un avis sur la question. Avant la réunion, la question a été abordée avec plusieurs représentants d'ONG, qui ont exprimé leur intérêt, mais ne disposaient pas des capacités nécessaires à court terme. L'équipe de gestion a suggéré la possibilité d'engager un consultant externe pour mener une étude sur le sujet. Pour faciliter cette tâche, un projet de Termes de Référence a été transmis avant la réunion.

Le Secrétaire Général a indiqué qu'avant la réunion, des représentants d'ONG avaient envoyé des suggestions en vue de la création d'un Comité de Pilotage. En outre, la Fondation EJF a déclaré qu'elle souhaitait rédiger, à la suite de l'étude externe, la première proposition de projet d'avis.

Daniel Voces (Europêche) a fait savoir que les partenaires sociaux de la pêche maritime, à savoir Europêche, COGECA et ETF, ont lancé un projet au niveau européen sur le sujet. Un consultant a été engagé pour cartographier la législation européenne et internationale en matière de travail forcé, tant sur le marché qu'au niveau douanier, et pour élaborer des recommandations politiques. M. Voces a exprimé son soutien à l'étude proposée, mais a demandé une coordination avec l'étude commandée par les partenaires sociaux.

Le Secrétaire général a rappelé que, selon la présentation du représentant de la Commission lors de la réunion précédente, une base de données serait constituée et que les parties prenantes seraient en mesure de soumettre des rapports sur le travail forcé. L'objectif de l'étude serait de déterminer quelles sources pourraient être utilisées et quels produits pourraient être concernés. Le Secrétaire Général a suggéré que M. Voces puisse rejoindre le Comité de Pilotage, en s'assurant que le consultant soit informé de l'étude commandée par les partenaires sociaux.

Paul Thomas (EAPO) a demandé plus d'informations au sujet de la coordination entre l'étude externe et le travail de la Commission européenne.

Le Président a déclaré que, puisque la Commission a déjà publié la proposition de législation, il n'y aurait pas beaucoup d'influence sur leur travail. L'objectif de l'étude serait de comprendre l'impact du projet de règlement sur les produits de la pêche et de l'aquaculture.

Le Secrétaire général a rappelé qu'en vertu du règlement sur la Politique Commune de la Pêche, les Conseils Consultatifs fournissent des recommandations à la Commission européenne et aux États membres. La Commission a publié la proposition législative, cependant les travaux sont toujours en



cours au Conseil. Les négociations interinstitutionnelles auront également lieu par la suite. Par conséquent, les avis adoptés par le MAC pourraient servir à conseiller les États membres quant à la position du Conseil et dans le cadre des négociations interinstitutionnelles.

Roberto Carlos Alonso Baptista (ANFACO-CECOPECA) a souligné l'importance de ce sujet, notamment afin d'éviter toute situation de persécution sur le marché. M. Alonso a voulu savoir si l'étude commandée par les partenaires sociaux porterait sur les produits transformés. Il a souligné l'importance de l'efficacité des ressources, ajoutant que l'étude externe devrait se concentrer sur la mise en œuvre du règlement. Il est essentiel d'envisager d'autres outils disponibles dans l'UE.

Le Président a déclaré que, d'après la présentation du représentant de la Commission lors de la réunion précédente, le champ d'application du règlement ne ciblerait pas des produits ou des pays spécifiques, mais serait axé sur une évaluation en fonction des risques. Dans le marché de la pêche et de l'aquaculture, les échanges internationaux sont importants, ce qui se traduira par un examen plus approfondi.

- **Examen du projet de Termes de Référence pour une étude externe**

Le Secrétaire Général a donné un aperçu du projet de Termes de Référence pour une étude relative au travail forcé dans le marché de la pêche et de l'aquaculture, et notamment la suggestion d'établir un Comité de Pilotage en vue de seconder le consultant externe.

Daniel Voces (Europêche) a dit vouloir participer au Comité de Pilotage et a suggéré que M. Juan Manuel Trujillo y participe au nom de l'ETF.

Katarina Sipic (AIPCE) s'est proposée pour rejoindre le Comité de Pilotage, afin d'assurer la représentation du secteur de la transformation.

Le Président a souligné l'importance d'une représentation étendue des intérêts au sein du Comité de Pilotage. Le Président a demandé plus d'informations quant à la disponibilité du budget.

Le Secrétaire Général a rappelé que, dans le passé, un consultant externe avait été engagé pour un examen des performances, mais que ce serait la première fois qu'un consultant serait engagé pour une étude. Le Secrétaire Général a expliqué que, si le Groupe de Travail était d'accord, le projet de Termes de Référence serait soumis à l'examen du Comité Exécutif, y compris l'allocation des dépenses. Cette dépense n'a pas été prévue dans le budget annuel, mais grâce à un réaménagement des fonds alloués à l'organisation des réunions, il devrait être possible de la couvrir. L'approbation de la Commission européenne n'est pas requise pour les modifications apportées au budget.

Marine Cusa (Oceana) a suggéré quelques sujets supplémentaires à aborder dans l'étude. Selon la proposition de la Commission, les produits nationaux et importés seraient interdits. Il existe quelques cas de travail forcé dans la flotte de l'UE, en particulier en ce qui concerne les migrants hors AEE. Mme Cusa a suggéré que soit inclus un point concernant les initiatives des États membres visant à lutter contre le travail forcé, en particulier dans leurs flottes. Elle a également suggéré une analyse du



devoir de vigilance des organismes de recrutement des équipages. Certaines études de cas pourraient être utilisées pour analyser les organismes de recrutement des équipages.

Le Président a déclaré que le projet de Termes de Référence ne faisait pas l'impasse sur la production de l'UE. L'objectif est de cibler les produits issus du travail forcé qui sont présents sur le marché de l'UE.

Daniel Voces (Europêche) a indiqué que, dans le cadre du dialogue social, un consultant externe avait été engagé pour élaborer des orientations concernant les travailleurs migrants. L'OIT traite de ces questions, qui sont généralement débattues entre les employeurs, les travailleurs et le gouvernement. Le consultant entreprendra une analyse internationale afin d'identifier les conditions préalables au recrutement international. Des contrats types pour les pêcheurs seront élaborés. La vulnérabilité à l'égard des organismes de recrutement des équipages est un défi, de sorte que des pratiques sont nécessaires pour les propriétaires de navires de pêche et les travailleurs. M. Voces a proposé d'assurer la coordination entre ce projet et l'étude externe menée sur le travail forcé.

En ce qui concerne le travail forcé dans l'UE, M. Voces a reconnu que la législation proposée s'appliquerait à la fois aux produits nationaux et importés, mais a ajouté que les abus en matière de travail n'étaient pas comparables. Les cas de travail forcé dans l'UE ont été abordés comme il se doit par les syndicats et sont traités dans le cadre du dialogue social.

En ce qui concerne le projet de Termes de Référence, M. Voces a suggéré d'ajouter dans la section 3 "questions spécifiques à la pêche et à l'aquaculture à aborder" une référence aux "entreprises" dans la collecte des sources d'information. Il a expliqué qu'aux États-Unis, il existe une liste de produits fabriqués grâce au travail des enfants et au travail forcé. M. Voces a également attiré l'attention sur la proposition législative relative au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, qui aura également un impact sur les secteurs de la capture et de la transformation.

Roberto Carlos Alonso Baptista (ANFACO-CECOPECA) a émis des réserves quant à une extension trop importante du projet de Termes de Référence, compte tenu des contraintes budgétaires et de temps.

Le Président a souligné que, pour assurer une procédure rapide, le contrat devrait être inférieur à 15 000 €. Sinon, l'appel d'offres serait plus complexe et prendrait plus de temps.

Le Secrétaire général a confirmé qu'un contrat supérieur à 15 000 euros (TVA incluse) nécessiterait une procédure d'appel d'offres plus complexe avec différentes offres et de la publicité. En outre, la commande de l'étude n'était pas initialement prévue dans le budget annuel, si bien qu'il serait plus difficile d'allouer des fonds en cas de dépense plus importante. En tenant compte du fait que la proposition de la Commission a été officiellement publiée, il a affirmé qu'il était important d'avancer rapidement sur le sujet.

Marine Cusa (Oceana) a convenu qu'il était important de se coordonner avec Europêche pour éviter la répétition des travaux.



Georg Werner (Fondation EJF) a déclaré que, même s'il serait pertinent de faire le lien avec la proposition législative sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, cela élargirait considérablement la portée de l'étude. Par conséquent, il est préférable que l'étude se concentre sur la proposition législative relative au travail forcé. M. Werner a reconnu qu'il était important de tenir compte du travail entrepris par Europêche et d'autres membres.

Christine Absil (Good Fish) a suggéré que le Comité de Pilotage rassemble certaines sources d'information à envoyer au consultant externe avant qu'il ne débute la rédaction de l'étude.

Paul Thomas (EAPO) a suggéré de mentionner la pertinence des recommandations dans le contexte des négociations interinstitutionnelles. M. Thomas s'est demandé si d'autres Conseils Consultatifs avaient travaillé sur le thème du travail forcé, par exemple le CC pour la Pêche Lointaine.

Le Président a déclaré qu'il n'avait pas connaissance de travaux menés sur ces sujets par d'autres Conseils Consultatifs, mais a encouragé les membres à prendre la parole s'ils avaient cette information.

Isabel Mariño Prieto (Conxemar) a souligné l'importance de l'étude pour l'industrie. Mme Mariño a affirmé que le budget prévu pourrait être insuffisant. L'objectif devrait être de disposer d'une étude pertinente, et non la rapidité à laquelle elle sera réalisée.

Le Secrétaire Général a expliqué qu'il avait contacté de manière informelle une société de conseil spécialisée dans la pêche afin de mieux comprendre la faisabilité de cette demande. Selon cette société, le calendrier et le budget sont possibles. Néanmoins, cela dépendrait de la portée des Termes de Référence convenus par le Groupe de Travail.

Katarina Sipic (AIPCE) a attiré l'attention sur le risque de chevauchement avec la proposition législative de la Commission relative au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité. Le budget alloué et le calendrier proposé pourraient être insuffisants pour accomplir les missions nécessaires. Les deux projets entrepris par les partenaires sociaux devraient également être pris en compte, en évitant les doublons.

Le Secrétaire général a souligné que, du point de vue de la Commission, la proposition sur l'interdiction du travail forcé et la proposition sur le devoir de vigilance étaient deux propositions législatives bien distinctes. L'objectif serait d'élaborer des avis portant spécifiquement sur la proposition législative relative à l'interdiction du travail forcé. Le Secrétaire général a suggéré de mentionner la proposition législative sur le devoir de vigilance dans la section 9 "documents et références présentant un intérêt", mais s'est opposé à l'inclusion des deux propositions législatives dans le champ d'application de l'étude, car cela poserait des problèmes en termes de calendrier et de budget, et il serait plus difficile pour la Commission de répondre à l'avis.

Le Secrétaire Général a finalisé l'aperçu du projet de Termes de Référence. Pour répondre à la suggestion de Mme Absil, il a proposé de faire figurer la "fourniture de documents de travail préliminaires par le Comité de Pilotage" comme première étape du calendrier. Pour répondre à la



suggestion de Mme Cusa, il a proposé d'ajouter un point sur les initiatives des États membres dans la section 3.

Daniel Voces (Europêche) a rejoint l'avis de Mme Sipic sur l'importance pour le Comité de Pilotage de se réunir et de fournir des orientations au consultant, afin d'éviter une liste de sujets trop large. M. Voces a rappelé que, contrairement au Règlement INN, la proposition législative sur l'interdiction du travail forcé ne visera pas des pays entiers, mais les produits des entreprises. Tout le monde pourra soumettre une réclamation et les autorités nationales pourront ouvrir une enquête lorsque les préoccupations seront justifiées. M. Voces a affirmé qu'il était important de déterminer si l'avis portait davantage sur la législation ou sur la phase de mise en œuvre.

Le Président a déclaré que la proposition législative était globale et ne concernait pas un pays en particulier. L'objectif du consultant serait, sur la base des éléments disponibles, d'analyser la mise en œuvre sur le marché de la pêche et de l'aquaculture, y compris les différents objectifs et effets. En fonction des exemples inclus dans l'étude, ceux-ci pourraient être utilisés dans des avis afin d'influencer la Commission et le Conseil.

Le Secrétaire général a indiqué qu'il était d'accord avec l'explication du Président. Le Secrétaire Général a souligné que le projet de Termes de Référence était principalement axé sur la mise en œuvre, tout en permettant au consultant d'inclure certaines recommandations politiques et législatives. L'étude s'adresserait aux membres afin de leur permettre de mener des discussions éclairées. Lors de la réunion de juin 2023, les membres pourront se prononcer sur le contenu de l'avis.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé de soumettre le projet de Termes de Référence au Comité Exécutif afin que celui-ci soit examiné et éventuellement approuvé.

Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et gouvernance mondiale

- **Présentation de l'étude "Water-tight ? Assessing the effectiveness of EU controls to prevent illegal seafood imports" par Thomas Walsh, Coalition européenne contre la pêche INN**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Thomas Walsh (Coalition européenne contre la pêche INN) a expliqué que l'UE est tributaire des importations. Le règlement INN de l'UE établissant un système communautaire destiné à prévenir, à empêcher et à éliminer la pêche INN met en place un programme de certification des captures pour aider les États membres de l'UE à détecter et à bloquer à leurs frontières les produits issus de la pêche INN. L'étude s'est concentrée sur les rapports biannuels soumis par les 28 États membres de l'époque sur la mise en œuvre du Règlement INN, couvrant la période de déclaration 2018/19. M. Walsh a donné un aperçu du pourcentage de certificats de capture à l'importation validés par les pays non-membres de l'UE ayant reçu un carton au cours de la période de référence.

En ce qui concerne les principales conclusions, l'étude a porté sur les contrôles documentaires de routine de tous les certificats de capture à l'importation reçus, l'application d'une approche fondée



sur le risque pour évaluer la certification des captures, la vérification de la certification des captures pour s'assurer de la conformité des importations, les inspections physiques des lots, le rejet des lots en cas de non-conformité et les rapports biannuels sur les activités menées au titre du règlement INN de l'UE.

En ce qui concerne les contrôles documentaires de routine, des disparités ont été constatées entre les contrôles documentaires effectués par les États membres, notamment en ce qui concerne la proportion de certificats de capture soumis à des contrôles et les procédures correspondantes. La communication des données pose aussi parfois problème. L'absence de contrôles expose le système à des abus et à l'entrée de produits issus de la pêche INN.

Pour ce qui est de l'approche fondée sur le risque, l'étude a révélé que son application est loin d'être harmonisée à travers les États membres. Certains États membres n'appliquent pas d'approche fondée sur le risque. Des États membres appliquent des critères nationaux spécifiques fondés sur le risque, tandis que d'autres appliquent les critères de l'UE. L'Autriche est le seul pays à utiliser la méthodologie commune de l'AECF. M. Walsh a appelé à une approche plus harmonisée entre les États membres, en accord avec les critères de risque de l'UE ou avec la méthodologie commune de l'AECF.

Concernant la vérification des certificats de capture, l'étude a révélé que le nombre de demandes de vérification envoyées par les États membres aux pays tiers est dérisoire par rapport au nombre de certificats de capture reçus chaque année. L'Espagne est le pays le plus performant, tandis que plusieurs États membres n'ont pas demandé de vérifications. M. Walsh a affirmé que, compte tenu de l'ampleur des importations de l'UE, on pourrait s'attendre à un plus grand nombre de demandes. Il a ajouté qu'il devrait également y avoir une corrélation avec le risque de produits issus de la pêche INN.

En ce qui concerne les inspections physiques des lots destinés aux débarquements directs, M. Walsh a rappelé que, conformément au règlement INN de l'UE, les États membres sont légalement tenus d'inspecter au moins 5 % des opérations de débarquement direct dans les ports. Plusieurs États membres dépassent ce pourcentage. À titre d'exemple, l'Espagne a largement dépassé les exigences. Quelques États membres n'ont pas respecté les exigences, par exemple le Danemark en 2019 et la Pologne en 2018 et 2019. Selon d'autres sources, depuis 2019, le Danemark respecte l'exigence de 5 %, tandis que la Pologne continue de ne pas satisfaire à cette exigence.

En ce qui concerne les inspections physiques des envois de marchandises, au cours de la période 2018/19, sept États membres n'ont pas effectué d'inspections physiques des envois d'importation : Belgique, République tchèque, Finlande, Grèce, Hongrie, Lettonie et Roumanie. Parmi les autres États membres, les inspections physiques des lots d'importation varient en fonction de la manière dont les lots sont sélectionnés en vue d'une inspection, des autorités compétentes chargées d'effectuer les inspections et de la quantité d'inspections.

Concernant le rejet des lots en cas de non-conformité, le nombre de rejets a été très faible. Sur la période 2018/19, seuls 47 lots d'importation ont été rejetés par les États membres. M. Walsh a déclaré que, compte tenu de la quantité d'importations dans l'UE, on s'attendait à un nombre beaucoup plus élevé de refus. Depuis 2012, on observe une tendance à la diminution des refus.



Aucune tendance à l'augmentation des refus par les États membres avec des importations à plus haut risque n'a été observée.

En ce qui concerne les rapports biannuels à la Commission, bien que les États membres se réservent le droit de ne pas divulguer les informations la publication, les informations fournies à la Coalition européenne contre la pêche INN (EU INN Fishing Coalition) se sont généralement améliorées au fil du temps. Certaines sections des rapports biannuels pour les périodes de référence 2016/17 et 2018/19 fournis par la Commission européenne en réponse à une requête pour "accès à l'information" ont été rédigées par certains États membres. Plusieurs améliorations identifiées pourraient être apportées au modèle de rapport, car certaines questions non spécifiques entraînent un manque de cohérence dans les réponses des États membres et des différences au niveau des détails fournis.

En conclusion, M. Walsh a déclaré que la principale conclusion est que la mise en œuvre du Règlement INN de l'UE n'est pas harmonisée entre les États membres. Certains États membres obtiennent de bien meilleurs résultats dans la mise en œuvre du règlement. Aucune amélioration significative n'a été constatée depuis l'étude de 2017 de la Coalition européenne contre la pêche INN. Tant que les États membres ne se mettront pas d'accord sur la mise en œuvre, il existe un risque de "commerce de contrôle" de la part des importateurs de produits de la pêche INN. Il a souligné qu'il est important de noter que plusieurs États membres, par exemple l'Espagne, obtiennent de bons résultats en matière de mise en œuvre du règlement INN de l'UE, mais que les écarts dans la mise en œuvre du règlement affaiblissent l'ensemble du dispositif de contrôle des importations de l'UE, exposant le système à des abus.

M. Walsh a donné un aperçu des recommandations suggérées à la Commission européenne : poursuivre les efforts en vue d'une application et d'une mise en œuvre cohérentes des procédures de contrôle des importations dans l'ensemble de l'UE, notamment les contrôles des certificats de capture et une approche et des vérifications fondées sur le risque ; engager des procédures d'infraction à l'encontre des États membres qui ne respectent pas les exigences du Règlement INN de l'UE ; auditer les États membres pour vérifier les informations fournies ; tenir les États membres responsables du non-respect des principales exigences ; normaliser les critères d'analyse des risques et les benchmarks en matière de contrôle des certificats de capture à haut risque et d'inspection des lots ; encourager les États membres à utiliser le système CATCH IT ; et soutenir les autorités des États membres responsables des importations.

M. Walsh a également donné un aperçu des recommandations suggérées aux États membres : allouer des capacités et des ressources suffisantes ; veiller à ce que les procédures nécessaires soient en place pour l'adoption légale du système informatique CATCH ; établir et appliquer une approche normalisée de l'analyse des risques à l'échelle de l'UE ; appliquer des procédures de vérification et d'inspection normalisées et approfondies des certificats de capture et des lots à haut risque ; et veiller à la transmission de données complètes pour les rapports biannuels.

Le Président a souligné qu'une fois que le système informatique CATCH sera en place, la situation devrait s'améliorer, et qu'il serait donc pertinent d'entreprendre une autre étude à ce moment-là.



- **Présentation de l'étude sur les risques de la pêche INN sur le marché espagnol par María del Camino Troya, Coalition européenne contre la pêche INN**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

María del Camino Troya (Coalition européenne contre la pêche INN) a expliqué que le rapport analyse les risques d'entrée des produits issus de la pêche INN dans la chaîne d'approvisionnement du commerce espagnol des produits de la mer, tout en se concentrant sur trois espèces à haut risque : le thon rouge de l'Atlantique, le calamar et l'espadon.

En ce qui concerne le thon rouge de l'Atlantique, il existe des risques élevés mis en évidence par les flux commerciaux illégaux identifiés dans le cadre de l'opération Tarantelo. Ceux-ci entrent sur le marché de l'UE via Malte et sont réexportés vers l'Espagne et d'autres pays. Il existe un risque élevé de pêche INN dans le cadre des échanges intracommunautaires. Dans le cas du calamar, il existe une activité non réglementée qui échappe à la compétence de certaines organisations régionales de gestion des pêches, notamment dans le sud-est de l'océan Pacifique, le nord-ouest de l'océan Indien et le sud-ouest de l'océan Atlantique. Les flottes chinoises et espagnoles désactivent le système d'identification automatique. Quant à l'espadon, on constate une activité non déclarée importante et des importations en provenance de pays ayant reçu un carton. La tendance a été d'importer ces produits via le Portugal, puis de les commercialiser dans d'autres États membres.

Mme del Camino a suggéré des mesures d'atténuation et recommandé aux entreprises de tenir compte de la problématique que représente la pêche INN dans leurs procédures de diligence raisonnable ; de dresser la carte de leurs chaînes d'approvisionnement, en particulier pour les espèces à haut risque ; d'utiliser les outils d'application volontaire existants tels que la norme PAS 1550 afin de favoriser la diligence raisonnable ; et d'appliquer l'outil d'application volontaire dans la lutte contre les violations des droits de l'homme dans leurs chaînes d'approvisionnement.

- **Échange de points de vue et voie à suivre**

Mike Turenhout (Visfederatie) a demandé, à propos de la diminution des rejets d'envois au cours des années précédentes, s'il ne s'agissait pas d'un signe positif de la mise en œuvre de la politique de l'UE pour lutter contre la pêche INN, qui a empêché l'apparition de ces refus.

Thomas Walsh (Coalition européenne contre la pêche INN) a reconnu que la diminution pouvait être considérée comme un signe positif que les États membres reçoivent toutes les informations nécessaires lorsqu'ils soumettent des demandes à des pays tiers. Néanmoins, compte tenu du nombre très important de certificats de capture reçus chaque année, M. Walsh s'est montré sceptique quant au fait que seuls 47 envois étaient le produit de la pêche INN. Plusieurs refus étaient simplement liés au fait que le pays non-membre de l'UE n'avait pas répondu à la demande d'information soumise par un État membre. Selon lui, cela démontre la nécessité d'améliorer l'évaluation fondée sur le risque. Le nombre de demandes de vérification devrait être plus élevé.



Jaroslav Zieliński (PFPA) a souhaité savoir si la référence à la "non-conformité" concernait les États membres ou les opérateurs. M. Zieliński a également demandé l'avis de M. Walsh sur le rôle de la vidéosurveillance dans la lutte contre la pêche INN.

Thomas Walsh (Coalition européenne contre la pêche INN) a répondu que l'étude portait sur la non-conformité des États membres aux exigences du Règlement INN de l'UE.

Le Président a souligné que le système de vidéosurveillance n'était pas lié au contenu de l'étude, qui portait sur la vérification des certificats de capture dans le cadre du Règlement INN de l'UE.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a déclaré que, d'après les informations recueillies lors des différentes présentations, le Groupe de Travail devrait procéder à la rédaction d'un avis sur le sujet. Mme Vulperhorst a affirmé qu'il y avait clairement des problèmes sur le marché de l'UE, puisque, par exemple, l'Italie a reçu près de 100 000 certificats de capture par an, mais n'a demandé qu'une seule vérification pour la période 2018/19. La Cour des comptes européenne est parvenue à une conclusion équivalente.

Daniel Voces (Europêche) a souhaité savoir, à propos de la référence à la désactivation du système d'identification automatique, si ces dernières étaient sanctionnées par un État membre. M. Voces a également voulu savoir si le système de surveillance des navires avait été désactivé. Il a rappelé que le système de surveillance des navires était le véritable outil de contrôle de la pêche, tandis que le système d'identification automatique n'était qu'un outil obligatoire. Il a demandé si les raisons de cette désactivation étaient connues, car, parfois, les systèmes doivent être désactivés pour des raisons de sécurité.

María del Camino Troya (Coalition européenne contre la pêche INN) a répondu que l'étude ne portait que sur le système d'identification automatique et qu'aucune sanction n'était connue. Le système d'identification automatique peut être désactivé pour des raisons de sécurité, mais il s'agissait de désactivations systématiques dans la Zone Économique Exclusive argentine.

Roberto Carlos Alonso Baptista (ANFACO-CECOPECA) a souligné que le premier document présenté était plutôt positif quant aux activités des opérateurs espagnols, alors que le second document s'avère plutôt négatif. L'Espagne, en tant que premier pays producteur et transformateur et constituant l'un des principaux marchés, fait des efforts importants. M. Alonso a encouragé les ONG à continuer à rechercher l'harmonisation au sein de l'UE.

Pim Visser (VisNed) a souligné la différence entre le système d'identification automatique et le système de surveillance des navires, dans la mesure où des accusations contre la flotte sont constamment portées en s'appuyant sur les données du système d'identification automatique, alors que les seules données vérifiables proviennent du système de surveillance des navires.

Le Président a proposé d'élaborer un avis sur le thème de la pêche INN en tenant compte des présentations faites lors de la présente réunion et de la précédente.



Georg Werner (Fondation EJF) s'est porté volontaire pour élaborer une première proposition de projet d'avis, reposant sur les présentations, qui sera examinée lors de la prochaine réunion du Groupe de Travail.

Le Président a de nouveau indiqué que, lorsque le système informatique CATCH sera entré en vigueur, la situation s'améliorera dans l'UE. Néanmoins, il est important d'adopter des avis en matière de pêche INN pendant ce temps.

Daniel Voces (Europêche) a demandé quel était l'objectif du nouveau projet d'avis, étant donné que le MAC a déjà adopté à plusieurs reprises des avis sur la pêche INN. M. Voces s'est dit préoccupé par la généralisation des problèmes et le manque de précisions.

Georg Werner (Fondation EJF) a répondu que, comme l'a illustré Mme Vulperhorst, il y a un problème d'harmonisation au sein de l'UE. M. Werner a ajouté que la durée d'application du système de contrôle existant n'était pas claire, mais qu'elle serait au moins de deux années supplémentaires. Les présentations ont permis de tirer certaines conclusions concernant le système informatique CATCH.

Questions diverses

Aucune.

Résumé des points d'action

- Groupe de Discussion sur le Commerce :
 - La mise en place du nouveau Groupe de Discussion sur le Commerce est suspendue jusqu'à ce que la Commission réponde à l'avis précédent relatif aux instruments de politique commerciale.
 - Dans le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, la FAO sera invitée à présenter son étude relative à l'impact des instruments commerciaux sur le marché de la pêche et de l'aquaculture.
- Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP) :
 - Projet d'avis approuvé à soumettre au Comité Exécutif pour examen et approbation éventuelle.
- Interdiction du travail forcé :
 - Le projet de Termes de Référence approuvé sera soumis au Comité Exécutif en vue d'un examen et d'un éventuel accord, y compris en ce qui concerne les dépenses associées.
- Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et gouvernance mondiale :
 - Sur la base des présentations faites lors des réunions du 19 septembre 2022 et du 26 janvier 2023, une proposition de projet d'avis sera élaborée par la Fondation EJF pour examen lors de la prochaine réunion.



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Alen Lovrinov	Omega 3 Producers Organisation	Membre
Alexandre Bonneau	SNCE	Membre
Alonso Abreu Lozano	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Membre
Anna Boulova	FRUCOM	Membre
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Membre
Asmira Sophie Sandermann	European Fishmeal	Membre
Bruno Guillaumie	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Catherine Pons	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Christine Absil	Good Fish	Membre
Christophe Vande Weyer	European Commission	Expert
Daniel Voces	Europêche	Membre
Eduardo Míguez	OPP77 Puerto de Celeiro	Membre
Elena Garcia Caballero	Spain	Observateur
Fabián Ben Conde	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores (FNCP)	Membre
Francesca Peretti	ClientEarth	Membre
Garazi Rodríguez Valle	APROMAR	Membre
Georg Werner	Environmental Justice Foundation	Membre
Isabel Mariño Prieto	Conxemar	Membre
Jaroslawn Zieliński	Polish Fish Producers Association (PFPA)	Membre
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Jens Høj Mathiesen	Danish Seafood Association	Membre
Jérémie Souben	FEDOPA	Membre
José Carlos Escalera Aguiar	Federación de Cofradías de Pescadors de Cadiz (FECOPESCA)	Membre
Juana Maria Parada Guinaldo	OR.PA.GU.	Membre





Market Advisory Council

Représentant	Organisation	Rôle
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Laurère Jolly	European Commission	Expert
María del Camino Troya	EU IUU Fishing Coalition	Expert
Marine Cusa	Oceana	Membre
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre
Mike Turenhout	Visfederatie	Membre
Miguel Lizaso	European Commission	Expert
Nicolás Fernández Muñoz	OPP72 – Organización Productores Pesqueros Artesanales Lonja de Conil	Membre
Olivier Hottlet	FRUCOM	Membre
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation (IS&WFPO)	Membre
Paul Thomas	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	Association Des Entreprises de Produits ALimentaires Élaborés (ADEPALE)	Président
Pim Visser	VisNed	Membre
Rafael Piñero Scarapachini	EuroCommerce	Membre
Roberto Carlos Alonso Baptista	ANFACO-CECOPECA	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Thomas Walsh	EU IUU Fishing Coalition	Expert
Tintti Vitikkala	Market Advisory Council	Secrétariat
Sally Frankcom	EU IUU Fishing Coalition	Observateur
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Membre
Sergio López García	OPP Puerto de Burela	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Yobana Bermúdez	Asociación Española de Mayoristas, Importadores, Transformadores y Exportadores de Productos de la Pesca y Acuicultura (CONXEMAR)	Membre

